

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2007

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : 17

Ayant donné pouvoir : 2

Absents : 2

Les convocations ont été adressées le 14 mars 2007.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame **Martine VILLE** est désignée à l'unanimité.

Le procès verbal de la séance publique précédente, qui a eu lieu le 5 février 2007, a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Nous sommes ce soir à un moment « pivot » de notre vie municipale où va être présenté le budget pour l'année 2007.

C'est le dernier budget primitif de notre mandat que nous aurons eu à préparer et à voter, puisque les prochaines élections municipales auront lieu, sauf décision contraire au niveau du gouvernement, en mars 2008. Donc juste avant le moment où chaque année il est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

C'est encore, pour la cinquième année consécutive, un budget de raison qui vous est proposé. C'est à dire à fiscalisation constante et sans emprunt. C'était notre engagement en début de mandat. Nous le tenons.

Pourtant, si nous sommes parvenus à le maintenir ainsi, ce n'est pas sans un effort conséquent de rigueur et de recherche d'équilibre entre dépenses jugées nécessaires et recettes.

Les dépenses jugées nécessaires :

En matière de fonctionnement, elle ne varient guère (charges de personnel, charges à caractère général, etc ...).

En matière d'investissement, les demandes sont nombreuses. Toutes n'ont pu être retenues. Il a fallu faire des choix et la commission travaux a fait des propositions, validées en bureau. Elles vous seront énumérées tout à l'heure. Il me semble pouvoir souligner que même si nos recettes ne s'annoncent peut être pas aussi favorables que nous aurions pu le souhaiter, notre programme global reste cependant conséquent, avec plus de 350 000 euros à prévoir pour de l'investissement.

Quant aux autres rapports, il s'agira de :

- la mise à disposition d'un animateur sportif au club de basket, en prolongement de la convention actuelle ;
- la subvention à attribuer aux centres de loisir de l'Amicale Laïque, auxquels nous sommes abonnés ;

- la vente de l'ancienne crèche pour laquelle nous sommes conduits à revoir le prix de la vente, ramené à 100 000 euros ;
- notre participation annuelle au budget du Syndicat Mixte de Voirie d'Agen Centre en fiscalité directe.

concernant le rapport sur la construction de logements avec l'OPAC HABITALYS, je vous proposerais de surseoir à sa présentation car nous n'avons pas, à ce jour, l'ensemble des éléments financiers qui permettraient de délibérer en toute connaissance de cause. »

### **I – CONVENTION de MISE à DISPOSITION d'un ANIMATEUR SPORTIF avec la JIL BASKET :**

Monsieur NAGOUA rappelle à l'assemblée que dès le mois d'octobre 2004 et dans le cadre d'un plan de financement de consolidation des emplois-jeunes des associations sportives, la commune de Colayrac-Saint Cirq a été sollicitée par l'association « JIL Basket » pour la prise en charge d'une quote-part de la rémunération du salarié de l'association en échange d'un quota d'heures équivalent.

Le salarié concerné étant qualifié éducateur sportif, il nous a paru intéressant de programmer des interventions de sa part dans les garderies périscolaires ainsi qu'au centre de loisir de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de renouveler la convention de mise à disposition d'un animateur sportif avec la JIL Basket jusqu'au 31 décembre 2007.

### **II – CENTRE de LOISIR : SUBVENTION à l'AMICALE LAÏQUE d'AGEN :**

Madame LAVERGNE rappelle à l'assemblée que par convention en date du 13 mai 2003, la commune de Colayrac-Saint Cirq s'engageait à verser à l'association « Amicale Laïque d'Agen » une subvention de fonctionnement pour les enfants fréquentant les centres de loisirs des Iles et de Papet d'Orville (délibération du 12 mai 2003).

Cette convention d'une durée d'un an prévoit lors de son renouvellement, le calcul d'un nouveau prix de journée/enfant tenant compte de la participation de la ville d'Agen en numéraire et en nature proratisée au nombre de journées de présence des enfants de chaque commune.

Pour 2006 notre participation s'est élevée à 11,14 euros par jour et par enfant.

Monsieur NAGOUA demande combien de journées/enfant ont été subventionnées en 2006.

Madame LAVERGNE répond qu'environ 750 journées ont été effectuées sur les 2 centres de l'Amicale Laïque.

Monsieur le Maire constate que le coût 2006 voisin de 9 000 euros concerne près de 30 familles colayracaises. Cela nous coûte bien moins cher que d'avoir une structure municipale à Colayrac-Saint Cirq et les 2 centres des Iles et de Papet d'Orville sont tout près.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- de fixer la participation de la commune de Colayrac-Saint Cirq aux centres aérés des Iles et de Papet d'Orville à 11,96 euros par jour et par enfant, .../...
- de préciser que le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un état nominatif des enfants présents sur les deux centres.

### **III – VENTE de l'ANCIENNE CRECHE :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 2 octobre 2006, le Conseil Municipal fixait le prix de vente du bâtiment de l'ancienne crèche à 120 000 euros avec une marge de négociation de 10 %.

Une proposition vient de parvenir à la Mairie d'un jeune couple domicilié à « Planchette » à Colayrac-Saint Cirq. L'offre est de 100 000 euros, net vendeur, frais d'acte en sus.

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation du service des Domaines est de 80 000 euros assortie d'une marge de négociation de plus ou moins 20 %.

Il constate que si la proposition est inférieure au prix que nous avons précédemment fixé, elle reste supérieure à l'estimation des services fiscaux.

Monsieur DESCUNS n'est pas d'accord pour vendre ce bâtiment à un prix aussi bas. Par ailleurs, certaines associations de Colayrac-Saint Cirq pourraient être intéressées et situé comme il est, il pourrait peut être accueillir une « maison de quartier ».

Monsieur BANOS rappelle que la commune possède déjà bon nombre de bâtiments et que la plupart des associations sont déjà servies. Il ne faut pas multiplier à loisir les installations car cela a un coût de fonctionnement et d'entretien.

Monsieur le Maire est d'accord et convient que faire vivre une « maison de quartier » a un coût que notre budget n'est pas en mesure d'assumer.

Monsieur DESCUNS confirme qu'il est contre la vente de ce bien notamment à ce prix-là.

Monsieur NAGOUA rappelle que nous avons mis ce local en vente dans plusieurs agences immobilières et que pour l'instant aucune proposition sérieuse ne nous est parvenue.

Monsieur DE SERMET est d'accord et dit qu'il faut saisir l'occasion car l'offre immobilière à Agen et ses environs est telle que bon nombre de logements neufs ne trouvent pas actuellement preneur malgré des facilités offertes par les agences.

Madame OLIVIER rappelle que ce local n'est pas actuellement un logement et qu'il faudra faire des travaux pour pouvoir l'habiter, compte tenu de cela le prix proposé semble raisonnable.

Madame DOUMENC se félicite que ce soit un jeune couple colayracais qui se porte acquéreur.

Compte tenu du peu de propositions concrètes reçues à ce jour et considérant que la proposition est au-dessus de l'estimation des services fiscaux,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre, **décide** :

- la vente du bâtiment de l'ancienne crèche de Colayrac-Saint Cirq, immeuble cadastré section E n° 2354 et 2658 pour une contenance totale de 380 m<sup>2</sup>, au prix de 100 000 euros (cent mille euros)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente
- de désigner Maître LAPOTRE-ROUZADE comme notaire chargé d'établir l'acte de vente.

.../...

### **IV – CONSTRUCTION de LOGEMENTS LOCATIFS avec l'OPAC HABITALYS :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à la présentation de ce dossier faute d'informations suffisantes.

### **V – FISCALITE LOCALE 2007 :**

Monsieur DE SERMET propose à l'assemblée de maintenir les taux communaux au niveau de 2003, 2004, 2005 et 2006, comme nous nous y étions engagés au début de notre mandat.

Monsieur le Maire rappelle que les taux de Colayrac-Saint Cirq sont les plus bas de toute l'agglomération agenaise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de fixer les taux de la fiscalité communale pour l'exercice 2007 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 7,32 %
- Foncier Bâti : 17,88 %
- Foncier Non Bâti : 74,87 %

### **VI – BUDGET PRIMITIF :**

Avant de présenter le Budget Primitif 2007, Monsieur DE SERMET souhaite porter à la connaissance de l'assemblée quelques constats faits par la commission des finances à l'occasion de la préparation de ce budget :

1°) ce budget paraît « confortable » car il nous permet de dégager un autofinancement conséquent pour alimenter la section d'investissement : 256 278,00 euros.

2°) cependant à y regarder de plus près, l'évolution de nos charges et de nos produits de fonctionnement n'est pas très favorable : lorsque les charges structurelles augmentent de 4 à 5 % par an (notamment en raison de l'évolution des charges de personnel qui représentent + de 62 % des dépenses de fonctionnement), nos recettes, quant à elles, augmentent moins vite que l'inflation (moins de 1 %) et nous prévoyons même, avec prudence, une stagnation cette année.

C'est donc notre marge d'autofinancement qui se réduit mécaniquement à investissement constant.

3°) Nos leviers financiers pour attirer des recettes nouvelles sont des plus limités. Il n'y a guère que les impôts sur les ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) que nous pourrions faire évoluer. Une augmentation potentielle qui reste, somme toute, assez limitée car nos bases sont faibles et une hausse de 1 % des taux de fiscalité rapporte en valeur absolue moins de 7 000 euros.

Le levier fiscal de la taxe professionnelle ne nous appartient plus depuis notre adhésion à la CAA et il n'y a rien à rechercher de ce côté-là.

Madame COUTABLE s'étonne que la CAA ne nous reverse pas notre part de taxe professionnelle.

Monsieur DE SERMET confirme qu'il y a bien reversement de taxe professionnelle mais sur les bases du produit de 2001, l'année précédant notre adhésion, et que cette somme est figée. Nous ne profitons plus des augmentations de taux et de bases depuis l'exercice 2002.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe professionnelle unique prélevée par la CAA permet la gestion des services dont nous bénéficions (collecte des ordures ménagères, transport, zone économique ...).

Monsieur DE SERMET précise qu'il ne s'agit pas de faire « le procès » de la CAA mais bien de constater notre difficulté à trouver des ressources nouvelles pour équilibrer nos charges de fonctionnement.

Ces constats étant faits, Monsieur DE SERMET présente le budget primitif 2007 :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 459 223</b>	<b>1 459 223</b>
001 Charges à caractère général	293 275	293 275
012 Charges de personnel et frais assimilés	740 387	740 387
014 Atténuation de produits (sf 762 ICNE)	30	30
65 Autres charges de gestion courante	137 861	137 861
66 Charges financières (sf 6611 ICNE)	31 000	31 000
67 Charges exceptionnelles	392	392
023 Virement à la section d'investissement	256 278	256 278
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 459 223</b>	<b>1 459 223</b>
013 Atténuation de charges (sf 6611 ICNE)	17 500	17 500
70 Produits des services, domaines	23 500	23 500
73 Impôts et taxes	964 998	964 998
74 Dotations, subventions et participations	444 725	444 725
75 Autres produits de gestion courante	8 500	8 500

#### SECTION D'INVESTISSEMENT TOTAL DEPENSES DE LA SECTION

Chapitres	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
<b>TOTAL</b>	<b>432 078</b>	<b>432 078</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>353 260</b>	<b>353 260</b>
Opérations individualisées en op.	353 260	353 260
<b>Dépenses financières</b>	<b>78 818</b>	<b>78 818</b>
Opérations réelles (capital des emprunts)	78 818	78 818

#### EQUIPEMENT - OPERATIONS VOTEES - DEPENSES

Intitulé	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
<b>TOTAL</b>	<b>353 260</b>	<b>353 260</b>
Op Eq n° 11 Bâtiments communaux	40 000	40 000
Op Eq n° 12 Matériel et mobilier	15 000	15 000
Op Eq n° 45 Voirie réseaux	65 000	65 000
Op Eq n° 50 Traversée du bourg	103 260	103 260
Op Eq n° 52 Ecole de Corne	20 000	20 000
Op Eq n° 53 Maison Barbelane	70 000	70 000
Op Eq n° 54 Eglise du Bourg	15 000	15 000
Op Eq n° 55 Court de tennis	25 000	25 000

Madame DUCOURET demande ce que deviendra le mobilier de la salle du conseil quand nous l'aurons changé. Sera-t-il vendu ?

Madame LAVERGNE répond que les écoles sont toujours très demandeurs de mobilier ainsi que certaines associations.

Monsieur BANOS rappelle qu'il faudra meubler la salle de réunion du local de Saint Cirq.

### RECAPITULATION - TOTAL DES RECETTES

Chapitres	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
<b>TOTAL</b>	<b>432 078</b>	<b>432 078</b>
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>16 800</b>	<b>16 800</b>
13 Subventions d'investissement reçues	16 800	16 800
<b>Recettes financières</b>	<b>415 278</b>	<b>415 278</b>
Opérations réelles (sf 1068) + FCTVA + TLE	159 000	159 000
Virement à la section de fonctionnement	256 278	256 278

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** le Budget Primitif tel que présenté.

### VII – FISCALISATION 2007 du SYNDICAT MIXTE de VOIRIE d'AGEN CENTRE :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider des montants à porter en fiscalité directe au profit du Syndicat Mixte de Voirie d'Agen Centre pour l'exercice 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** des montants à porter en fiscalité directe au profit du Syndicat Mixte de Voirie d'Agen Centre pour l'exercice 2007 :

Contribution hors emprunt	95 429,26
Remboursement d'emprunts	11 153,60
	<hr/>
<b>Total à fiscaliser</b>	<b>106 582,86</b>

Monsieur DESCUNS s'inquiète de l'état de certains chemins communaux.

Monsieur le Maire répond que nous avons prévu cette année un entretien des voies communales qui en ont le plus besoin. Nous ne nous attachons pas à un schéma particulier mais nous ferons du rapiéçage partout où c'est nécessaire.

Monsieur BANOS ne trouve pas dramatique l'état de nos routes. Elles subissent les aléas climatiques comme partout mais ne sont pas en si mauvais état.

Monsieur le Maire se félicite de l'acquisition par le syndicat d'un nouveau matériel très performant pour la réfection des fossés. Cela s'est vu cette année et a été très apprécié par les administrés.

.../...

### QUESTIONS DIVERSES :

① Ecole maternelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 porteurs de gale ont été identifiés à l'école maternelle dont la Directrice a alerté les services sanitaires de l'Etat (DDASS) et le Conseil Général

(PMI). Cette maladie très contagieuse par le touché est sous surveillance et les parents ont été alertés cette semaine.

Madame HUC regrette que cette information ait été si tardive car la rumeur s'est propagée à l'école maternelle pendant tout la semaine alors que les cas de gale n'étaient pas encore avérés.

② Frelons asiatiques:

L'amicale des Maires de Lot-et-Garonne a saisi le Préfet concernant la destruction des nids de frelons qui infestent nos arbres. Les maires demandent l'intervention gratuite des pompiers devant ce phénomène récurrent. Nous attendons des directives des services de l'Etat concernant cette affaire.

③ Elections présidentielles:

Monsieur le Maire donne lecture de la liste officielle des candidats à l'élection présidentielle et rappelle aux conseillers municipaux leur rôle prépondérant dans la tenue des bureaux de vote les 22 avril et 6 mai prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire

François CHALMEL